

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
portant désignation des membres de la Commission de
Coordination de l'Aide aux Enfants Victimes de
Maltraitements de l'arrondissement de Huy**

A.Gt 11-06-1999

M.B. 04-01-2000

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 16 mars 1998 relatif à l'aide aux enfants victimes de maltraitements, notamment les articles 3, 5 et 7;

Vu l'avis du Conseil d'Arrondissement de l'Aide à la Jeunesse de Huy sur la proposition du Conseiller de l'Aide à la Jeunesse,

Arrête :

Article 1^{er}. - Sont nommés membres de la Commission de Coordination de l'Aide aux Enfants Victimes de Maltraitements de l'arrondissement judiciaire de Huy, les personnes dont les noms sont repris ci-après :

1° Le Conseiller de l'Aide à la Jeunesse de l'arrondissement :

M. Jean-Louis Daerden;

2° Le Directeur de l'Aide à la Jeunesse de l'arrondissement :

M. Dominique Moreau,

3° Le Juge de la Jeunesse de l'arrondissement :

M. Pierre Olijff;

4° Le Magistrat du Parquet de la Jeunesse de l'arrondissement :

Mme Nadine Jamar, substitut;

5° Une représentante de la Gendarmerie :

Mme Sophie Libois, assistante sociale;

6° Une représentante de la Police Judiciaire :

Mme Monique Bouche, commissaire;

7° Un représentant des équipes SOS-Enfants qui travaillent au sein de l'arrondissement :

Dr Mambourg, pour S.O.S. Liège;

Mme Mariza Ivanovic, pour le Craf;

8° Un magistrat du parquet spécialisé dans le traitement des dossiers de maltraitance à l'égard d'enfants :

Madame Isabelle Deprez, substitut;

9° Une représentante des services de Police Communale organisant une section jeunesse :

Mme Martine Van Brockhoven, assistante;

10° La Présidente du Conseil d'Arrondissement de l'Aide à la Jeunesse :

Mme Geneviève Lacroix;

11° Deux représentantes de l'Office de la Naissance et de l'Enfance :

Madame Hardiquet, Inspectrice :

Mme Stockmans, travailleuse médico-sociale;

12° Trois représentantes des CPMS - IMS :

Mme Françoise Donnay, infirmière :

Mme Anne-Marie Jadot, Psychologue,

Mme Isabelle Melon, Infirmière;

13° Une représentante des services de santé mentale :

Mme Alice Charlier, psychologue;

14° Un représentant du barreau de l'arrondissement :

Me Yves Bernard;



15° Une représentante des Centres Publics d'Aide Sociale :
Mme Delhalle-Wilmotte, Présidente.

Article 2. - M. Jean-Louis Daerden, Conseiller de l'Aide à la Jeunesse, est désigné Président de la Commission.

Article 3. - Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} juillet 1999.

Bruxelles, le 11 juin 1999.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

La Ministre-Présidente chargée de l'Education, de l'Audiovisuel, de l'Aide à la Jeunesse, de l'Enfance et de la Promotion de la Santé,

Mme L. ONKELINX